



## NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

# FR9310064 - Crau

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a> .....	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a> .....	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a> .....	<a href="#">3</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a> .....	<a href="#">8</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a> .....	<a href="#">9</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a> .....	<a href="#">11</a>

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS)	1.2 Code du site FR9310064	1.3 Appellation du site Crau
1.4 Date de compilation 30/11/1990	1.5 Date d'actualisation 28/02/2007	

### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.provence-alpes-cote-d'azur.developpement-durable.gouv.fr">www.provence-alpes-cote-d'azur.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 20/10/2004



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000273589](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000273589)

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : 4,86°

**Latitude** : 43,5625°

### 2.2 Superficie totale

39333 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
93	Provence-Alpes-Côte-d'Azur

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
13	Bouches-du-Rhône	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
13004	ARLES
13006	AUREILLE
13035	EYGUIERES
13039	FOS-SUR-MER
13044	GRANS
13047	ISTRES
13063	MIRAMAS
13065	MOURIES
13097	SAINT-MARTIN-DE-CRAU
13103	SALON-DE-PROVENCE

### 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

#### 3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A022	<a href="#">Ixobrychus minutus</a>	r	0	3	males	P		C	C	C	C
B	A025	<a href="#">Bubulcus ibis</a>	p			i	P		B	B	B	B
B	A028	<a href="#">Ardea cinerea</a>	p			i	P		C	B	C	B
B	A029	<a href="#">Ardea purpurea</a>	r	0	6	p	P		C	C	C	C
B	A031	<a href="#">Ciconia ciconia</a>	c			i	P		D			
B	A058	<a href="#">Netta rufina</a>	w			i	P		C	B	B	B
B	A058	<a href="#">Netta rufina</a>	r			i	V		C	B	B	B
B	A059	<a href="#">Aythya ferina</a>	w			i	P		D			
B	A060	<a href="#">Aythya nyroca</a>	w	0	1	i	P		D			



B	A061	<a href="#">Aythya fuligula</a>	w			i	P		D			
B	A073	<a href="#">Milvus migrans</a>	w	0	2	i	P		C	A	C	B
B	A073	<a href="#">Milvus migrans</a>	r	100	130	p	P		C	A	C	B
B	A073	<a href="#">Milvus migrans</a>	c	1000		i	P		C	A	C	B
B	A074	<a href="#">Milvus milvus</a>	w	150	200	i	P		B	A	C	B
B	A074	<a href="#">Milvus milvus</a>	c			i	P		B	A	C	B
B	A077	<a href="#">Neophron percnopterus</a>	r			i	P		C	A	B	C
B	A077	<a href="#">Neophron percnopterus</a>	c			i	P		C	A	B	C
B	A080	<a href="#">Circaetus gallicus</a>	r			i	P		C	A	C	B
B	A080	<a href="#">Circaetus gallicus</a>	c			i	P		C	A	C	B
B	A081	<a href="#">Circus aeruginosus</a>	w			i	P		D			
B	A081	<a href="#">Circus aeruginosus</a>	p	1	5	p	P		D			
B	A081	<a href="#">Circus aeruginosus</a>	c			i	P		D			
B	A082	<a href="#">Circus cyaneus</a>	w			i	P		D			
B	A084	<a href="#">Circus pygargus</a>	r			i	V		D			
B	A084	<a href="#">Circus pygargus</a>	c			i	P		D			
B	A087	<a href="#">Buteo buteo</a>	w			i	P		D			
B	A087	<a href="#">Buteo buteo</a>	p			i	R		D			
B	A093	<a href="#">Hieraetus fasciatus</a>	w	1	5	i	P		B	A	B	C
B	A093	<a href="#">Hieraetus fasciatus</a>	p			i	P		B	A	B	C
B	A094	<a href="#">Pandion haliaetus</a>	c			i	P		D			
B	A095	<a href="#">Falco naumanni</a>	r	136	136	p	P		A	A	A	A
B	A096	<a href="#">Falco tinnunculus</a>	w			i	P		D			



B	A096	<a href="#">Falco tinnunculus</a>	p			i	C		D			
B	A096	<a href="#">Falco tinnunculus</a>	c			i	P		D			
B	A097	<a href="#">Falco vespertinus</a>	r	0	1	p	P		C	A	A	B
B	A097	<a href="#">Falco vespertinus</a>	c	25	100	i	P		C	A	A	B
B	A098	<a href="#">Falco columbarius</a>	w		20	i	P		C	A	C	
B	A098	<a href="#">Falco columbarius</a>	c			i	P		C	A	C	
B	A103	<a href="#">Falco peregrinus</a>	w	1	5	i	P		D			
B	A103	<a href="#">Falco peregrinus</a>	c			i	P		D			
B	A113	<a href="#">Coturnix coturnix</a>	r	1	10	males	P		D			
B	A113	<a href="#">Coturnix coturnix</a>	c			i	P		D			
B	A128	<a href="#">Tetrax tetrax</a>	w	1700	2000	i	P		A	A	B	A
B	A128	<a href="#">Tetrax tetrax</a>	p	500	600	males	P		A	A	B	A
B	A133	<a href="#">Burhinus oedicnemus</a>	r	700	800	p	P		B	A	C	A
B	A139	<a href="#">Charadrius morinellus</a>	c	10	100	i	P		C	A	C	B
B	A140	<a href="#">Pluvialis apricaria</a>	w	1000		i	P		B	A	C	B
B	A140	<a href="#">Pluvialis apricaria</a>	c			i	P		B	A	C	B
B	A142	<a href="#">Vanellus vanellus</a>	w	1000	3000	i	P		C	B	C	B
B	A142	<a href="#">Vanellus vanellus</a>	c			i	P		C	B	C	B
B	A176	<a href="#">Larus melanocephalus</a>	w	1000	3000	i	P		A	A	C	B
B	A179	<a href="#">Larus ridibundus</a>	w			i	C		C	B	C	B
B	A179	<a href="#">Larus ridibundus</a>	r			i	P		C	B	C	B
B	A205	<a href="#">Pterocles alchata</a>	p	115	115	p	P		A	A	A	A
B	A211	<a href="#">Clamator glandarius</a>	r	10	20	p	P		B	B	C	B



B	A211	<a href="#">Clamator glandarius</a>	c			i	P		B	B	C	B
B	A214	<a href="#">Otus scops</a>	r	20	30	p	P		C	B	C	B
B	A215	<a href="#">Bubo bubo</a>	p			i	P		D			
B	A230	<a href="#">Merops apiaster</a>	r			i	P		D			
B	A230	<a href="#">Merops apiaster</a>	c			i	P		D			
B	A231	<a href="#">Coracias garrulus</a>	r	60	70	p	P		A	A	C	A
B	A242	<a href="#">Melanocorypha calandra</a>	p	60	70	p	P		A	B	A	A
B	A243	<a href="#">Calandrella brachydactyla</a>	r	1000	1000	p	P		A	A	B	A
B	A246	<a href="#">Lullula arborea</a>	p	1	10	p	P		D			
B	A255	<a href="#">Anthus campestris</a>	r	100		p	P		C	A	C	A
B	A298	<a href="#">Acrocephalus arundinaceus</a>	r	5	10	males	P		D			
B	A302	<a href="#">Sylvia undata</a>	w			i	P		D			
B	A339	<a href="#">Lanius minor</a>	r			i	V		D			
B	A339	<a href="#">Lanius minor</a>	c			i	R		D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		<a href="#">Alectoris rufa</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Larus cachinnans</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Larus fuscus</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Athene noctua</a>	280	280	p	P			X			
B		<a href="#">Upupa epops</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Galerida cristata</a>	100		p	P			X		X	
B		<a href="#">Alauda arvensis</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Corvus monedula</a>			i	P			X			
B		<a href="#">Lanius meridionalis</a>	50	100	p	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	30 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	25 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	3 %
N15 : Autres terres arables	20 %
N16 : Forêts caducifoliées	1 %
N18 : Forêts sempervirentes non résineuses	2 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	10 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

### Autres caractéristiques du site

Dans le Sud de la France, juste à côté de la Camargue, se trouve un paysage surprenant en Europe : une plaine couverte de galets où ne pousse aucun arbre sur des milliers d'hectares. La chaleur et la sécheresse rappellent plutôt les bords du Sahara que les paysages typiques de la Provence. On se trouve dans l'une des dernières steppes d'Europe, delta fossile de la Durance. Une flore et une faune uniques en Europe, adaptée aux dures conditions de vie de ces régions, ont pu coloniser ce milieu hostile à la vie des hommes. Ceux-ci ont néanmoins trouvé un mode de vie adapté aux contraintes des steppes : le pastoralisme. La steppe de Crau, dite Crau sèche, est ceinturée par la Crau dite verte, formée principalement de prairies de fauche (irrigation gravitaire) et de diverses cultures (maraichage, arboriculture). Certains secteurs sont pourvus d'un important maillage de haies.

Vulnérabilité : La préservation de l'avifaune patrimoniale de Crau dépend étroitement du maintien d'une agriculture respectueuse de l'environnement, notamment de l'élevage ovin (pastoralisme) et de la culture du foin de Crau.

### 4.2 Qualité et importance

De par son avifaune exceptionnelle, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, la Crau figure parmi les sites européens à préserver en priorité, au titre de la directive Oiseaux.

Plusieurs espèces nicheuses figurant à l'annexe I de la directive Oiseaux justifient la désignation de cette ZPS. Le Ganga cata maintient ici son unique population française. Le Faucon crécerellette et l'Alouette calandre, espèces menacées de disparition dans notre pays, concentrent en Crau l'essentiel de leur effectif national. En outre, la Crau accueille de 30 à 50% de la population nationale d'Outarde canepetière, et près de 10% de celles de l'Oedicnème criard et du Rollier d'Europe. D'autres espèces remarquables se reproduisent en Crau, telles que l'Alouette calandrelle (forte densité), le Pipit rousseline, le Coucou geai, la Pie-grièche méridionale, la Huppe fasciée, la Chevêche d'Athéna ou le Petit duc scops. Plusieurs espèces nichent à proximité mais fréquentent le site pour leur alimentation (Aigle de Bonelli, Circaète Jean-le-Blanc, Percnoptère d'Egypte, Grand-duc d'Europe, Héron gardeboeufs, etc). Enfin, de nombreuses espèces d'oiseaux utilisent la Crau comme site d'hivernage (Aigle de Bonelli, Milan royal, Busard Saint-Martin, Faucons pèlerin et émerillon, Outarde canepetière, Pluvier doré, Mouette mélanocéphale, Vanneau huppé) ou d'étape (Faucon kobez, Circaète Jean-le-Blanc, Pluvier guignard, etc).

La Glaréole à collier nichait autrefois en Crau (en 1975) mais a aujourd'hui disparu.

La Pie-grièche à poitrine rose a quasiment disparu et ne se reproduit en Crau que de façon très exceptionnelle (1 couple observé en 2005).





### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine public de l'état	%

### 4.5 Documentation

Old site code 212900. Site name on survey form CRAU (Provence Alpes Cote D'Azur). Bird data relate to 1989. Information about smaller areas within this site is held on paper forms. 2 smaller sites are included in this site: Coussou de la Poitevine, 149ha, designated 1988. Also Coussou de Peau de Meau dans Crau, (oldcode 212902) 47ha, designated 1989.

\*Etudes ecologiques en Crau- Annales de l'Universite de Provence. tome X no.1-2 1983.

\*La Crau: un equilibre a maintenir, Ministere de l'envt. Conseil regional PACA, CROP,ADEPT 1986.

\*Repartition quantitative de l'Avifaune des Coussous de la Crau, Gerald LEGRAND, Gilles CHEYLAN 1989.

\*Biologie-Ecologie Mediterraneene - Etudes Ecologiques en Crau tome X no.1-2. 1983 - Editions de l'Universite Provence.

\*Rapport - "Creation d'une reserve naturelle en Crau - demande de soutien financier dans le cadre des actions communautaires pour l'environnement". W.W.F. France.

\*Repartition quantitative de l'avifaune des coussous de la Crau. Rapport de la mission effective du 17 mars au 27 juin 1989 par le CEEP pour le compte du le DRAC-PACA. G LeGrand, G Cheylan - CEEP - Aout 1989.

\*WOLFF A. 2001. Changements agricoles et conservation de la grande avifaune de plaine : étude des relations espèces-habitats à différentes échelles chez l'Outarde canepetière. Thèse, Université Montpellier 2. 105 pp + annexes.

Lien(s) :

### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	%



36	Réserve naturelle nationale	19 %
37	Réserve naturelle volontaire	1 %

## 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	RN des Coussouls de Crau	+	19%
36	RNV Domaine du Mas de Gravier	+	1%
36	RNV Domaine de la Poitevine	+	1%
36	RNV Domaine de la Jasse	+	1%
36	RNV Domaine de Gingine	+	1%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

## 5.3 Désignation du site

ZPS étendue début 2007 (11872 ha -> 39333 ha) afin de mieux prendre en compte les secteurs propices à l'Outarde canepetière, à l'Oedicnème criard et au Rollier d'Europe. Les principaux critères ayant conduit à la proposition d'un périmètre largement étendu à l'ensemble de la Crau sont les suivants :

§ Prise en compte de l'ensemble de l'avifaune d'intérêt communautaire, et plus particulièrement de l'Outarde canepetière, de l'Oedicnème criard et du Rollier d'Europe ;

§ Continuité écologique au sein du site, ainsi qu'avec les autres sites alentour (Alpilles, Crau humide) avec lesquels la Crau présente une fonctionnalité (ex : hérons nichant dans les marais alentour et s'alimentant quotidiennement en Crau) ;

§ Gestion globale, dynamique et intégrée sur l'ensemble du territoire ;

§ Durabilité, c'est-à-dire s'inscrivant dans une perspective à moyen et long terme (évolution du contexte agricole notamment, donc des milieux, offrant d'éventuelles possibilités de réhabilitation).

§ Cohérence et convergence avec d'autres outils de gestion et de valorisation du territoire, s'inscrivant dans un objectif de développement durable.

-----  
 Le périmètre du site comprend 7 emprises du ministère de la défense, qui sont primordiales pour l'exercice de ses missions.

Armée de terre :

En premier lieu, le parc à ballon, terrain nu affecté à l'Armée de Terre est inclus dans le périmètre Natura 2000.



En second lieu, une partie du dépôt de munition de Miramas, affecté à l'armée de terre, est inclus dans le périmètre Natura 2000.

Armée de l'air :

En premier lieu, la piste du Rus, piste de dégagement pour l'aviation, affectée à l'armée de l'air, est incluse dans le périmètre Natura 2000.

En second lieu, la piste du Vallon, qui est une emprise affectée à l'armée de l'air et qui comporte un centre de transmission, est incluse dans le périmètre Natura 2000.

En troisième lieu, la piste de Vergières, qui est une emprise affectée à l'armée de l'air et qui comporte un centre d'essai à basse altitude est incluse dans le périmètre Natura 2000.

En quatrième lieu, le centre d'émission des Chanoines, qui est une emprise affectée à l'armée de l'air et qui comporte des installations de transmission, est inclus dans le périmètre Natura 2000.

En cinquième lieu, le Paty, contigu à la base aérienne 125, affecté à l'armée de l'air, comportant des installations de transmission de la défense est inclus dans le périmètre Natura 2000.

De manière générale, la labellisation Natura 2000 des terrains du ministère de la défense ne devra pas remettre en cause les activités dont ils sont le support, leur entretien ou leur desserte. En outre, le classement de ce site Natura 2000 ne devra pas conduire à remettre en cause le survol dans les espaces aériens qui sont associés aux emprises militaires incluses dans le périmètre Natura 2000 ou bien associés aux emprises militaires environnantes. En particulier, le survol à très basse altitude dans les espaces aériens de même que des atterrissages sommaires devront être pérennisés.

Le caractère confidentiel des activités de défense qui s'y déroulent devra également être préservé.

## 6. GESTION DU SITE

### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Comité du Foin de Crau

Adresse :

Courriel :

### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non



## 6.3 Mesures de conservation

Document d'Objectifs des sites Natura de Crau (SIC et ZPS). DOCOB approuvé par le Préfet des Bouches-du-Rhône en 2004. CFC / DIREN PACA.